

**Soirée autour du livre de Guilhem Causse, *Le Pardon ou la victime relevée*, paru en  
septembre 2019 aux Éditions Salvator,  
Au Centre Sèvres – Facultés jésuites de Paris, le 9 mars 2021.**

**Compte rendu de Clarisse Picard**

Guilhem, tu écris *Le pardon ou la victime relevée* dans un contexte de crise : en 2018, le scandale d'abus sexuels commis par des clercs de l'Église catholique, à l'égard d'enfants, de femmes et de personnes vulnérables, éclate au grand jour, grâce au combat d'associations de victimes relayé par la presse. D'autres institutions seront également visées : les institutions éducatives, sportives, culturelles, politiques et familiales. Mais si l'Église est la première des accusées, c'est au moins pour deux raisons, précises-tu : « d'une part, l'attente – dont elle s'est souvent prévaluée – d'une perfection des comportements de ses membres [...] ; d'autre part, le silence institutionnellement entretenu sur les crimes commis [...] permettant par là que d'autres crimes soient commis, et contribuant à augmenter la souffrance des victimes<sup>1</sup> ». Tu vois dans la mise à jour de ces scandales « une épreuve de vérité, un moment de justice ». C'est aussi, et c'est ce que ce livre veut montrer, « le moment de redécouvrir le vrai visage du pardon ». Quel serait ce vrai visage du pardon que tes recherches en philosophie nous permettent de redécouvrir ? « Bien compris – et c'est là l'enjeu majeur –, [le pardon] est un recours puissant pour les victimes, pour se relever, retrouver leur dignité, leur liberté, leur parole, leur place pleine et entière dans la société. Il est aussi une ressource fondamentale pour les communautés que touchent ces crimes. Il est enfin – et c'est là la part la plus connue du pardon – ce qui conduit le coupable à se repentir et à reconnaître sa culpabilité<sup>2</sup>. » Mais le pardon a été, pour une large part, réduit à cette seule dimension (la demande de pardon, que la victime doit accepter). Pire, comme tu le soulignes, il a pu être instrumentalisé, se faisant alors l'ennemi des victimes, au service du pouvoir des forts.

Dans ce contexte, la recherche philosophique sur le pardon que tu mènes au long cours rencontre l'urgence de l'actualité et la nécessité de faire redécouvrir le pardon, et de le faire connaître au plus grand nombre. Depuis plus de dix ans, tu n'as cessé d'être attentif au pardon, de le chercher, de l'explicitier, de découvrir la puissance qu'il recèle en même temps que la difficulté à en parler. Tu conduis cette enquête sur le pardon à la recherche de ces diverses manifestations dans une pluralité d'aires et de figures culturelles : dans les récits mythologiques et religieux, dans les œuvres littéraires, tragiques et poétiques, mais aussi dans l'art de la calligraphie ou encore de la chorégraphie. Il s'agit à chaque fois de faire retour à la genèse du pardon, à sa source la plus intime, à « la scène originaire du pardon ». Dans l'horizon de cette ample recherche, l'essai que tu nous offres ici propose de faire retour à la genèse scripturaire du pardon, spécialement dans l'Évangile de saint Matthieu, identifié par les exégètes comme le plus complet sur la question. Tu interprètes ces passages en philosophe, nourri par une longue méditation de ces textes et de l'expérience dont il est question, en dialogue avec d'autres philosophes tels que Karl Jaspers, Paul Ricœur, Emmanuel Levinas, Vladimir Jankélévitch, Hannah Arendt et Jacques Derrida qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, ont relancé une

---

<sup>1</sup> Guilhem Causse, *Le Pardon ou la victime relevée*, Salvator, Paris, 2019, p. 9.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 10.

réflexion philosophique d'envergure sur le pardon. Ce faisant, ta réflexion se déploie dans l'unité d'une double méthode : une herméneutique des textes des Évangiles et une phénoménologie du sujet à l'épreuve du mal commis et du mal subi, traversé par le pardon. Cinq chapitres écrits sous la forme de méditations donnent ainsi au lecteur de redécouvrir le pardon comme un double processus : « Au travail du pardon qui conduit l'agresseur à prendre conscience de sa culpabilité correspond le travail du pardon par lequel la victime est entourée, soignée, prend peu à peu conscience de ce qu'elle a subi, de l'injustice de sa souffrance, jusqu'à la possibilité d'une demande de justice qui ne soit pas vengeance, où la réconciliation avec soi-même précède et prépare la réconciliation avec l'autre<sup>3</sup>. » Trois dimensions oubliées du pardon sont progressivement mises à jour : la dimension corporelle du pardon ; la dimension communautaire du pardon ; enfin, liée aux deux précédentes, l'attention apportée à la victime dans le travail du pardon.

Une première méditation, « la scène du pardon », place le lecteur au milieu des disciples de Jésus – nous sommes au début du chapitre 18 de l'Évangile de saint Matthieu : il est question pour Jésus de vérifier la confiance des disciples. Pour cela, Jésus appelle un enfant, il le place au milieu d'eux, puis leur adresse la parole. Son discours est à la fois pédagogique et préventif : il s'agit, pour les disciples, d'accueillir le don de la vie avec gratitude et gratuité, tandis que le mal est la mainmise sur ce don. L'enfant, au milieu d'eux, est la figure du don de la vie, promesse d'avenir à accompagner et soutenir, mais que son statut fragile rend vulnérable à l'égard des adultes. L'enfant, c'est chacun de nous lorsque nous vivons dans la joie de ce don, mais aussi lorsque la confiance originelle en ce don est trahie, trompée, volée, violée, voire anéantie. Le pardon est alors ce qui cherche à prévenir le mal : il prend ici la figure de l'enfant et de Jésus, et de leur relation. Tu as recours à la métaphore de l'enfantement, soulignant la proximité entre pardon et enfantement : tu décris Jésus en position de sage-femme dans ce qui s'apparente pour l'enfant à une naissance au monde commun, et où la communauté reconnaît son rôle conjoint dans la formation de l'enfant.

Une deuxième méditation, « les Odyssées du pardon », s'ouvre sur une réflexion sur le scandale qui désigne une « occasion de chute », « une pierre d'achoppement qui fait tomber. Le scandale a ainsi une double face : faire chuter autrui et chuter soi-même ». Portant la main sur l'enfant, le coupable entraîne l'enfant dans sa chute. Jésus ne lâche pas le petit, demeure avec lui, le tient dans l'amour jusqu'aux plus grandes profondeurs de l'abîme, là où il y a confusion, autre nom de l'enfer. Il faut, à ce moment-là, pouvoir envisager, avec Arendt, qu'il y a une limite au pardon, qu'il y a de l'impardonnable. Tu mentionnes ici le remarquable travail de Marie-Jo Thiel qui fait connaître l'ampleur des séquelles dont souffrent les victimes, plongées dans une profonde désolation : amnésie post-traumatique, altération des facultés de penser, de sentir, d'être en relation, d'estime de soi, etc. Tout l'enjeu sera alors de démêler ce qui a été confondu par le mal commis et subi, de séparer la victime de l'auteur du mal, de ramener l'un et l'autre, séparément et différemment, sur la rive des vivants. L'interprétation conjointe de « la brebis égarée et retrouvée » (en Matthieu, 18, 10-14) et de « la brebis perdue » (en Luc, 15, 3-7) enseigne la double dimension du pardon : du côté de la victime, elle est son relèvement ; du côté du coupable, elle est sa conversion.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 12.

Dans ces deux « Odyssées du pardon » – selon une expression de Ricœur : « Quelles sont les médiations ? » Tu interrogues la place de la justice pénale, de la justice restaurative, mais aussi de la communauté et des rites. L'une des originalités de ton travail est l'attention portée au pardon comme rite, c'est-à-dire comme « forme capable de relier des hommes dans une force structurante ». C'est le thème d'une troisième méditation, « rites et institutions du pardon », dans laquelle tu rappelles que les rites nous relient au sacré, ils accomplissent le passage symbolique de la mort et de la renaissance. En ce sens, « l'unique source du pardon est la mort et la résurrection de Jésus » que Jésus réalise pour nous et en chacun de nous. Le pardon est, en ce sens, un don second, la possibilité de traverser l'enfer du mal en vue d'une nouvelle naissance. C'est ici que le rite est nécessaire : il réalise l'unification de soi et de la communauté. Il participe à ce que tu nommes « la culture du pardon », en référence à Levinas.

Une quatrième méditation, « la transmission du pardon », fait apparaître que le pardon est alors moins ce que le coupable demande et ce que la victime accorde qu'une transmission. Et si le pardon se transmet, ce n'est pas d'abord entre le coupable et la victime, dont la rencontre n'est pas toujours possible, voire souhaitable, qu'entre la victime ou le coupable d'une part, et une personne tierce en mesure de les accompagner d'autre part. « Ce qui se joue alors, précises-tu, est moins un échange qu'une forme de transmission, une formation au pardon<sup>4</sup>. » La transmission du pardon, c'est renoncer au cercle vicieux de la vengeance et entrer dans le cercle vertueux de la vérité et de la justice. « Il faut que l'on pardonne, écrit Arendt, que l'on laisse aller, pour que la vie puisse continuer en déliant constamment les hommes de ce qu'ils ont fait à leur insu<sup>5</sup>. » On pourrait alors croire que le pardon est l'annulation de la dette, mais la parabole du débiteur impitoyable (en Mat. 18, 23-35) témoigne que le pardon n'agit pas ainsi : l'homme demande que sa dette soit réduite, assez pour entrer dans un cadre juridique, avec une sanction possible, mais la sanction ne suffit pas à rembourser la dette. Une autre dimension est nécessaire : c'est ce que le pardon peut accomplir au-delà de la justice. Le pardon est-il fort comme l'impardonnable ? Ce pouvoir de pardonner, d'où vient-il ? Le pardon, comme l'amour, est antipolitique (Ricœur) ; il aurait davantage à voir avec la natalité (Arendt) : capacité de l'homme à innover, qui renvoie au miracle que constitue chaque naissance et qui reparaît dans chacune de nos actions. En ce sens, le pardon est un don de liberté à ceux qui l'ont perdue : pour le coupable, c'est la possibilité de renouer avec l'humanité originellement bonne : « Tu vaux mieux que tes actes » ; tandis que pour la victime, c'est la possibilité d'accueillir à nouveau le don de la vie : « Ce que tu as subi et qui se continue dans des souffrances profondes n'atteint pas la bonté qui, en toi, est fondatrice de ton identité et de ta relation aux autres. »

Enfin, dans une cinquième méditation, « le pardon de l'homme », tu proposes de faire retour sur le parcours et de voir quelle humanité se dessine à l'aune du pardon : « le pardon est comme une autre naissance, l'entrée dans un monde nouveau ». Tu écris : « Traversé par le pardon, l'homme retrouve son identité, dans les dimensions d'un "moi" d'autant plus solide qu'il est humble et ajusté – [...] – et d'un "soi-avec-autrui" d'autant plus fidèle qu'il est vrai<sup>6</sup> – [...]. » Ce qui confirme que l'homme se constitue, personnellement et collectivement, à partir de la confiance originelle dans le don de la vie qui est de donner et de recevoir, sans

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>5</sup> Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne*, trad. Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », 1961, p. 270.

<sup>6</sup> G. Causse, *Le Pardon ou la victime relevée*, *op. cit.*, p. 164.

mainmise sur ce don. Enfin, le pardon révèle que l'homme est un être d'alliance : il s'humanise par la conversation et l'action commune, par des paroles vraies et des gestes ajustés.

Au terme de ce parcours autour du pardon, et pour ouvrir la discussion qui va suivre, je voudrais revenir sur les trois dimensions oubliées du pardon, soit les dimensions corporelle, communautaire, ainsi que l'attention à la victime.

Sur la dimension corporelle du pardon : le pardon répond à une dimension très archaïque du mal liée à la transgression du tabou, vécue comme souillure du corps et de l'âme. Dans ce contexte, la redécouverte de la dimension corporelle du pardon permet de ne pas en limiter notre compréhension à ce qui s'opère dans l'intime de la conscience, mais à l'étendre à ce qui concerne le soin de toute la personne, corps, âme ou psyché, et intellect. En réponse à cette nécessité, tu permets de redécouvrir que l'œuvre du pardon est corporelle, au double sens du corps personnel et du corps social : il se manifeste à la fois comme force (Maine de Biran) et comme affect (Ricœur), il s'exprime comme geste et parole, comme rite et symbole. Ma question est alors la suivante : quel serait le rite du pardon que tu sembles appeler de tes vœux qui, avec le sacrement catholique de confession, mais – si je comprends bien – aussi au-delà, comprendrait tout cela à la fois ?

Ensuite, sur la dimension communautaire du pardon : tu montres que sont intrinsèquement liées la restauration de l'identité de la victime, celle de la communauté que touchent ces crimes, enfin, celle du coupable. L'enjeu du pardon est le retour de la victime, puis du coupable, dans la communauté des humains. Dans cet horizon, tu évoques à juste titre la nécessité que les institutions soient interrogées sur leur fonctionnement, les silences à propos des crimes, les inégalités induites par leur structure. Pourtant, ne conviendrait-il pas d'approfondir plus avant notre compréhension de l'extrême ambivalence d'une communauté ou d'une institution à l'égard des personnes victimes de crimes commis en son sein ? Dorothee Dussy, autrice du livre *Le Berceau des dominations* (Pocket, 2021), affirme, dans *Le Monde* du 23 novembre 2020, que, dans la majorité des cas, « *s'il n'est pas rare que les révélations d'inceste soient finalement crues, cela n'empêche pas de faire famille autour du violeur et d'exclure la femme ou l'homme incesté* ». Elle avance l'hypothèse que l'inceste, « *paroxysme de domination* », « *structure l'ordre social* ». Ce qui indique aussi que, pour la personne victime, ce n'est le plus souvent pas au sein de sa communauté initiale qu'elle trouvera soutien et réparation, l'obligeant à aller trouver secours ailleurs.

Ce qui m'amène à la troisième dimension oubliée du pardon : l'attention à la victime. Tout l'enjeu de tes recherches consiste à mieux connaître pour mieux accompagner le long travail de relèvement de la victime jusqu'à la possibilité pour elle de dire à nouveau « oui » à la vie, comme expérience d'une nouvelle naissance. Cela nous invite à porter une attention renouvelée à la manière dont les personnes victimes d'agression vivent le processus de réconciliation avec elles-mêmes, qui précède et prépare la réconciliation avec l'autre. Mais, corrélativement, cela ne nous oblige-t-il pas à relancer cette autre question : quels moyens concrets sommes-nous prêts à mobiliser pour que toutes celles et tous ceux – médecins, psychologues, psychanalystes, médiateurs, avocats, juges, responsables ecclésiastiques, etc. – qui accompagnent les personnes victimes puissent œuvrer à la fois à la prévention des abus, à la lutte contre ceux-ci, et à la reconstruction des personnes et des communautés touchées ?